

APPEL A RASSEMBLEMENT MERCREDI 22 JUILLET À 15H
DEVANT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE
12 RUE DES SAINTS PÈRES, MELUN

Depuis décembre 2024, le Collectif des Jeunes du Parc de Belleville lutte contre les politiques de prise en charge des mineur.es non accompagné.es par le département de Seine et Marne.

Nous avons commencé par nous attaquer au centre d'hébergement Despatys de Melun. Les jeunes y étaient interdit.es de sorties et contraint.es d'arrêter leur scolarité ainsi que leurs suivis médicaux. Dans ce lieu, les douches étaient dans un préfabriqué à l'extérieur, et les jeunes dormaient sur des lits picots, sans chauffage, sans eau potable, sans aucun accompagnement social, dans une situation d'isolement total.

Notre lutte a contribué à la fermeture de ce foyer prison en septembre 2025, mais les problèmes avec l'ASE du 77 ne se sont pas arrêtés là.

Afin d'assurer le suivi et l'accompagnement des jeunes placé.es à l'ASE, le conseil départemental mandate et finance largement des associations telles qu'Empreinte, Espoir et ou encore ADSEA 77. Ces associations sont complices des politiques racistes et de précarisation des jeunes menées par le conseil départemental de Seine et Marne.

La loi Taquet prévoit que les jeunes confiés à l'ASE doivent être accompagnés jusqu'à 21 ans lorsqu'ils ne disposent pas de ressources ou de soutien familial suffisants. Pourtant, de très nombreuses demandes sont refusées par le département, souvent au dernier moment. Sans l'accompagnement administratif qui leur est dû, les jeunes sont à la merci des associations qui mettent tout en place pour se débarrasser d'eux à leur majorité. Chaque mois, des jeunes sont ainsi remis à la rue et abandonnés à eux-mêmes.

Pour justifier ces refus, le département multiplie les prétextes. Les jeunes se voient refuser leur inscription à un CAP ou un bac pro en alternance, au motif que ces formations seraient trop longues ou trop coûteuses. Avec la complicité des associations, le département les pousse à passer des titres professionnels d'un an. A leurs 18 ans, le département leur reproche alors de ne plus être en formation et refuse leur contrat jeune majeur (CJM). Les jeunes sont piégé.es par un système qui crée lui-même les motifs de leur exclusion.

Pour un de ces jeunes qui avait tout récemment terminé son titre pro, le département a motivé le refus du CJM par le fait qu'il n'est plus scolarisé et qu'il a une épargne de 2000€. Une épargne qui lui serait donc suffisante pour subvenir à ses besoins alors qu'il n'a plus d'emploi, plus de revenus et aucun soutien familial.

Le département reçoit ces jeunes majeur.es et leur demande de sortir de leur logement et vont même jusqu'à leur envoyer des annonces d'appartements à louer tout en sachant que les jeunes sont démunis.es. Les dispositifs de sortie" organisés par les associations de la protection de l'enfance font sombrer les jeunes dans la pire des précarités. Cette violence ne touche pas seulement celles et ceux qui sont exclu.es, chaque jeune remis à la rue rappelle aux autres encore mineur.es que leur tour viendra bientôt. C'est une véritable maltraitance psychologique qui leur pèse dessus en permanence.

Les violences ne s'arrêtent pas là. Pour un jeune, qui a refusé de quitter son logement, le département a ordonné que sa serrure soit changée. Nombreux ont été contraints de quitter leur logement car la cheffe de service a menacé d'appeler la police. À un autre, prévenu seulement deux jours avant sa majorité que sa demande de prise en charge était refusée, son éducatrice lui dit qu'il "n'a qu'à appeler le 115".

Ces situations ne sont pas des faits isolés. Elles ne représentent qu'une infime partie des maltraitances, des violences institutionnelles, des intimidations et des atteintes aux droits subies chaque jour par les jeunes confiés à l'ASE de Seine-et-Marne. Le Conseil départemental et les associations qu'il mandate sont les responsables directes de cette politique d'abandon et de précarisation.

Nous dénonçons ces pratiques discriminatoires et exigeons des changements immédiats.

Nous demandons :

- un rendez-vous avec le président du conseil départemental, monsieur Jean-François Parigi
- des prises en charges jeunes majeur.es pour tous.les les jeunes actuellement placés à l'ASE jusqu'à 21 ans
- la possibilité pour tous.les les jeunes de choisir leur formation
- un accompagnement vers la régularisation

STOP À L' ABANDON SOCIAL DES MINEUR.E.S ET JEUNES MAJEUR.ES DANS LE 77 ! STOP AUX MALTRAITANCES!

Le Collectif des Jeunes du Parc de Belleville est déterminé à lutter contre les graves manquements à la loi de l' ASE dans le 77 et pour une protection effective des mineur.es et jeunes majeur.es. Nous ne laisserons pas le département continuer à mettre en danger les jeunes.